Date de commande: 10/07/2024 Valide jusqu'au: 10/01/2025 N° de commande : 492673

Commune: Granges-d'Ans Code postal: 24390 Code insee: 24202

Lat/Long: 45.211286, 1.117809

Vendeur ou Bailleur: MR BELCHER GOEFFREY

Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :

24202 000 Al 27 24202 000 Al 26



RADON

Niveau 1

Fiche Radon

SOLS ARGILEUX

Faible ou Nul

SEISME

Niveau 1

Fiche Seisme

SIS

0

ENSA / PEB

Aucun

CASIAS

1

RECUL DU TRAIT DE COTE

Non concerné

ICPE

0

A titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : georisques : georis

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

https://www.etat-risque.com/s/GGAFH

LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Туре	Plan de Prevention des Risques	Exposition			
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention naturels					

LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERS

Туре	Plans de Preventions des Risques	Exposition			
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers					

LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Туре	Plans de Preventions des Risques	Exposition			
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique					

ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code insee	Nom de la cor	nmune
36 Route du Lavoir 24390 Granges-d'Ans Al 27 Al 26	24390 (24202)	Granges-d'Ans	
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévent	ion des risques naturels (PPF	RN)	
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS		C	Dui Non X
Prescrit ⁽¹⁾ ou anticipé ⁽²⁾ ou approuvé ⁽³⁾ ou approuvé et en co	ours de révision ⁽⁴⁾	Date	
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :			
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du P	PRN	C	Oui - Non -
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		C	Dui Non
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risque	s miniers (PPRM)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR MINIERS		C	Dui Non X
Prescrit ⁽¹⁾ ou anticipé ⁽²⁾ ou approuvé ⁽³⁾ ou approuvé et en co	ours de révision ⁽⁴⁾	Date	
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :			
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du P	PRM	C	Oui Non
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		C	Dui Non
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risque	s technologiques (PPRT)		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR TECHNOLOGIQUES		C	Dui Non X
Prescrit ⁽¹⁾ ou approuvé ⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾		Date	
Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à :	Effet toxique ou	effet thermique ou effet	de surpression
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement			Oui Non
> L'immeuble est situé en zone de prescription :		C	Oui Non
- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés		C	Oui Non
- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risque probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾	ues auxquels l'immeuble est exposé	é ainsi que leur gravité,	Dui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage	sismique règlementaire						
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité class	ée en :						
Zone 1 Tres faible X Zone 2 Faible	Zone 3 Modérée	Zone 4 Moyenne	Zone 5 Forte				
Situation de l'immeuble au regard du zonage	règlementaire à potentiel radon						
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel ra	adon classée en niveau 3		Oui Non X				
Situation de l'immeuble au regard des Obliga	ations Légales de Débroussaillemen	t (ODM)					
L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Oblig	gations Légales de Débroussaillement		Oui Non X				
Information relative à la pollution des sols							
Le terrain est situé en secteur d'information sur les so	ls (SIS)		Oui Non X				
Information relative aux sinistres indemnisés	s par l'assurance à la suite d'une cat	astrophe Naturels, Miniers ou Te	chnologiques				
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une inder	mnité à la suite d'une catastrophe Naturels,	Miniers ou Technologiques ?	Oui Non				
Situation de l'immeuble au regard du recul d	u trait de côte (RTC)						
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au 2022-750 du 29 avril 2022?	recul du trait de côte et listée par décret n°	Oui	Non X N/C				
L'immeuble est situé dans une zone exposée au recu d'urbanisme. Ces documents sont notamment accessibles à l'adres		Oui	Non N/C X				
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trai	t de côte est :	> d'ici à 30 ans > compris en	tre 30 et 100 ans N/C X				
> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions ap	> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? Oui Non N/C X						
> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? Oui Non N/C X							
Retrait Gonflement des Argiles - Information	relative aux travaux non réalisés						
Article R125-24 du Code de l'environnement du Décre "En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'exper travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et de	tise qui lui a été communiqué par l'assureur conforméme qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnis.	ation et qui sont consécutifs à des dommages maté					
L'immeuble est concerné par les critères énoncés dar	ns l'article R125-24 du Code de l'environner	nent.	Oui ⁽⁶⁾ • Non •				
Vendeur / Bailleur	Date / Lieu	I	Acquéreur / Locataire				
Nom	Date	Nom					
MR BELCHER GOEFFREY	10/07/2024						
Signature	Lieu Granges-d'Ans	Signature					
	Citalges-Calls						
1) Prescrit = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de pre 2) Anticipé = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobilier 3) Approuvé = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme. 4) Approuvé et en cours de révision = PPR adopté mais actuellem 5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur local 6) Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travau	rs et rendu immédiatement opposable par arrêté préf rent en cours de modification ou de révision. Il est co taire mais fortement recommandée. ux non encore réalisés.	nseillé de se renseigner sur les éventuelles mod					
Information sur les risques naturels, miniers ou technologie	ques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait georisques.gouv.fr et geoportail-urbanis		plus consultez les sites Internet :				

en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement

Etat des risques, pollutions et sols

MTECT / DGPR avril 2023

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°	du				Mis à jour le						
2. Adresse		Code	postal ou Inse	ee			Commune				
36 Route du Lavoir 24390 Granges-d'Ans		24390	(24202)				Granges-d'	Ans			
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD	D'UN OU PLU	JSIEURS PLANS	D'EXPOSIT	TION AU BRUI	T (PEB)						
>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB									Oui	Non	Х
					Révisé	A	pprouvé	Date			
Si oui, nom de l'aérodrome :											
>L'immeuble est concerné par des prescriptions de	travaux d'incone	oriention							Oui o	Non	
	lavaux u ilisolic	nisation									
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés									Oui o	Non	0
SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PI L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan		<u> </u>									
L'illineuble se situe dans une zone de bruit d'un plan	NON	zone A ¹	zone B ²	zone C ³	zone	D^4					
10.44	Aucun	Très forte	Forte	modérée	Fai	ble					
1 (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)											
² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe ch	noisie entre Lder	n 65 celle et 62)									
³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe	e d'indice Lden d	choisi entre 57 et 55	5)								
4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courb											
impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota b								ait l'objet d'un	e limitation re	glementa	ııre sur
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT L	A LOCALISATI	ON DE L'IMMEUBL	E AU REGAP	RD DES NUISAN	CES PRISEN	T EN COM	MPTE				
Document de reference :											
Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site	Internet du Géop	portail de l'institut nati	onal de l'inform	nation géographiqu	ue et forestière	(I.G.N) à l'a	adresse suiva	nte :https://ww	vw.geoportail.g	iouv.fr/	
Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :				0 0 1 1		,					
peut être consulté à la maire de la commune de : où est sis l'immeuble.											
Vendeur ou Bailleur			Date / Li	ieu							
MR BELCHER GOEFFREY			10/07/20				, , ,	Acquéreur ou	Locataire		

Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/

Modèle état des nuisances sonores aériennes

En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

MTES/DGAC/juin 2020

.... = 0. = 0... , 0... = 0...

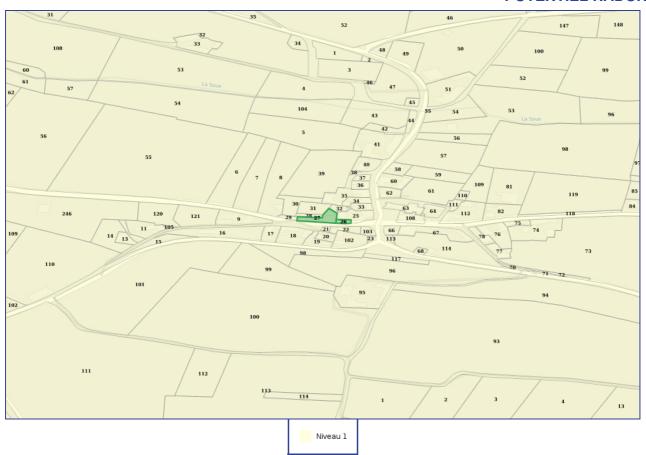
ARGILES



SEISMES



POTENTIEL RADON



CASIAS



SECTEURS D'INFORMATIONS SUR LES SOLS SIS - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun sit	SIS à moins de 500 mètres		

Description

Code SSP3771007

(Etat En arrêt) Station service TOTAL D70

CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES CASIAS - À MOINS DE 500 MÈTRES

	7 monto 22 000 m2 m2					
		Distance	Fiche			

253 Mètres

<u>Détails</u>

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ICPE - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun s	te ICPE à moins de 500 mètres		

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?		?	
IOCE0819657A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 25/05/2008 au 25/05/2008	13/08/2008		OUI	0	NON
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	30/12/1999		OUI		NON
INTE9900087A	Sécheresse	Du 01/01/1997 au 30/06/1998	10/03/1999	0	OUI	0	NON
INTE9700555A	Sécheresse	Du 01/01/1992 au 31/12/1996	30/12/1997		OUI		NON
NOR19821118	Tempête	Du 06/11/1982 au 10/11/1982	19/11/1982	0	OUI		NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur	Etablie le	10/07/2024
	Nom du vendeur ou du bailleur :	MR BELCHER GOEFFREY
	Nom de l'acquéreur ou du locataire :	

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet (<u>www.georisques.gouv.fr</u>)